

MEMOIRE DU CHEVALIER DE CALLIERES,
GOUVERNEUR DE MONTREAL, A MONSEI-
GNEUR LE MARQUIS DE SEIGNELAY, TOU-
CHANT L'ENTREPRISE QU'IL A PROPO-
SEE CONTRE LA NOUVELLE-YORK (Mai 1689)

Comme le temps presse de partir pour faire tous les préparatifs de l'entreprise proposée sur la Nouvelle-York, et qu'il sera difficile de lever dans le peu de tems qui reste les quatre cents hommes nécessaires de recrues aux compagnies de Canada pour les rendre complètes et les mettre en estat d'agir, j'ay songé à un expédient pour diminuer au roi la dépense de cette entreprise.

Cet expédient est que, comme il faut nécessairement deux frégates armées pour attaquer par mer le fort de pierre à quatre bastions qui est sur le port de Manatte pendant qu'on l'attaquera par terre, et que j'ay appris que Sa Majesté en accorde une pour la garde des côtes de l'Acadie avec des soldats pour la seureté du pays, on peut se servir de la même frégate et des mesmes soldats, et y en joindre une autre avec ordre de se rendre toutes deux devant Manatte dans le 15 de septembre et d'y attendre le signal qui leur sera fait et dont on conviendra pour entrer dans le port et y descendre à terre leurs équipages qu'il serait nécessaire de faire de deux cents hommes par chaque vaisseau, afin que cet équipage de 400 hommes remplaçat pareil nombre de soldats qu'on sera obligé de laisser en chemin des troupes qui sont en Canada pour garder Orange et les bateaux nécessaires pour le retour des habitants, comme il a été dit dans un mémoire précédent